

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 2 MARS 2009

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du lundi 2 mars 2009, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

Mise en œuvre du programme d'action Via sicura

Via Sicura est un programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière et à réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes suisses. Via sicura contient ainsi quelque 60 mesures dans ce sens. Trois possibilités de financement sont par ailleurs soumises à la discussion, avec une évaluation chiffrée de leur efficacité. Dans sa réponse à cette consultation, le Conseil d'Etat se pose la question de la nécessité d'une mise en œuvre aussi précipitée de ce programme - dont les objectifs sont certes louables - si peu de temps après l'entrée en vigueur en janvier 2005 de la très importante révision de la Loi sur la circulation routière (LCR). Pour rappel, cette dernière était fondée sur trois axes: améliorer la formation à la conduite automobile (permis à l'essai pour les nouveaux conducteurs), combattre de manière plus efficace l'incapacité due à l'alcool aux stupéfiants et aux médicaments (introduction du 0,5 ‰ et des contrôles systématiques, tolérance zéro pour les drogues), et renforcer en cascades les sanctions administratives frappant les conducteurs récidivistes d'infractions (système des "cascades"). Le Conseil d'Etat est donc d'avis d'attendre encore quelques années afin de laisser à la révision de la LCR le temps de déployer tous ses effets. Il conviendra ensuite de tirer un bilan et d'examiner les points sur lesquels Via Sicura pourra apporter une réelle plus-value.

**Contact : André Duvillard, commandant de la Police neuchâteloise,
tél. 032 889 90 00.**

Affaires cantonales

Protection contre le tabagisme passif : adoption du règlement d'application

Le 4 novembre 2008, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi de santé instaurant l'interdiction de fumer dans les lieux publics ou accessibles au public, sous réserve d'exceptions pour les lieux assimilés à des lieux de vie et la possibilité de créer des fumoirs sans service dans les établissements publics. Alors que l'interdiction de fumer deviendra effective au 1^{er} avril 2009 dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application pour la protection contre le tabagisme passif. Ce règlement règle les détails liés à l'application de l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics ou accessibles au public.

La présentation détaillée de ce règlement d'application fera l'objet d'une conférence de presse du conseiller d'Etat Roland Debély, chef du DSAS, vendredi 6 mars 2009 à 10h00 au Château de Neuchâtel (cf invitation jointe au présent courriel).

Crédit de 400.000 francs pour la restauration des façades de l'aile romane du Château de Neuchâtel

A la demande de l'Office de la protection des monuments et des sites (OPMS), une analyse et des relevés de l'état de conservation des façades de l'aile romane du Château de Neuchâtel ont été effectués par un atelier de conservation et de restauration. Les conclusions de l'expert mettent en évidence un état de dégradation de la pierre très avancé, tout particulièrement la terrasse de la Salle des Etats. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'accorder un crédit d'engagement de 400.000 francs au Service des bâtiments, destiné à la restauration urgente desdites façades. Le château de Neuchâtel est un élément phare du patrimoine de la région aussi bien que l'un des principaux symboles du canton. Son aile romane est un monument d'intérêt national, voire international, et il est à déplorer que son état de conservation devenant chaque année plus précaire diminue sa substance historique et artistique. Alors que la restauration de la Collégiale voisine va débuter ce printemps, il importe que les vestiges du château cité en 1011 puissent être sauvegardés et restaurés cette année, dans un but de préservation du patrimoine aussi bien que de mise en valeur touristique avant le millénaire de 2011.

Contact : Philippe Donner, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, tél. 032 889 64 80.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 43 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 3 mars 2009